



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Arrêt technique de la drague Hondarra

---

**CCI Bayonne Pays Basque**  
50, 51 Allées Marines  
BP 215 Second étage - Bureau 205  
64102 BAYONNE CEDEX  
Tél : 0559465889

## SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat .....	3
1.1 - Objet du contrat .....	3
1.2 - Décomposition du contrat.....	3
2 - Pièces contractuelles .....	5
3 - Durée et délais d'exécution .....	6
3.1 - Durée globale prévisionnelle des prestations .....	6
3.2 - Délai d'exécution .....	6
3.3 - Délais d'exécution des tranches .....	6
4 - Prix.....	8
4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués .....	8
4.2 - Modalités de variation des prix.....	8
4.3 - Dispositions spécifiques aux tranches .....	8
5 - Garanties Financières.....	8
6 - Avance .....	8
7 - Modalités de règlement des comptes .....	8
7.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs.....	8
7.2 - Présentation des demandes de paiement.....	8
7.3 - Délai global de paiement .....	8
7.4 - Paiement des cotraitants .....	9
7.5 - Paiement des sous-traitants.....	9
8 - Conditions d'exécution des prestations.....	9
9 - Constatation de l'exécution des prestations .....	9
9.1 - Vérifications .....	9
9.2 - Décision après vérification .....	9
10 - Garantie des prestations .....	10
11 - Pénalités.....	10
11.1 - Pénalités de retard.....	10
12 - Assurances .....	10
13 - Résiliation du contrat.....	10
13.1 - Conditions de résiliation .....	10
13.2 - Redressement ou liquidation judiciaire .....	10
14 - Règlement des litiges et langues.....	11
15 - Dérogations.....	11
16 – Annexe 1 Planning prévisionnel .....	11

# 1 - Dispositions générales du contrat

## 1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent :  
Arrêt technique de la drague Hondarra

Entretien de la drague Hondarra, passage en cale sèche

Lieu(x) d'exécution :

CCI Bayonne Pays basque

Port de Bayonne

Forme de radoub

Zone portuaire de Blancpignon

64600 ANGLET

## 1.2 - Décomposition du contrat

Les prestations sont réparties en 11 lots :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Travaux de mécanique
Lot 2	Travaux de soudure et rechargement
Lot 3	Vannes de dragage et de coque
Lot 4	Travaux d'hydraulique
Lot 5	Travaux d'électricité
Lot 6	Travaux d'électronique marine
Lot 7	Travaux de carénage et de peinture
Lot 8	Travaux de nettoyage et évacuation des huiles
Lot 9	Mise à disposition moyen de levage
Lot 10	Travaux mécanique Grue Kobelco
Lot 11	Remplacement flexibles hydrauliques Remplacement flexibles hydrauliques

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
Lot 1	TF	Travaux de mécanique APH, propulseur d'étrave, porte de fond n°1, volet ventilation machine et godet de grue
	TO 1	Pompe de dragage entretien pompe de dragage
	TO 2	Portes de fond 2, 3, 4, 5 et 6

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche	
	TO 3	Bec d'élinde Remplacement des bagues d'usure de la casquette	
	TO 4	Confection de modèles	
	TO 5	Confection de tuyautage	
	TO 6	Portes de fond Remplacement des joints	
	TO 7	Démontage et remontage de l'élinde Visite joints tournant, cardan et trunion	
	TO 8	T d'aspiration Dépose et repose, fournitures des joints	
	TO 9	T refoulement Dépose et repose, fournitures des joints	
	TO 10	Vérin porte de fond Dépose et repose.	
	TO 11	Surverse avant Dépose et repose, remplacement des joints	
	TO 12	Surverse arrière Dépose et repose, remplacement des joints	
	TO 13	Box cooler Dépose et repose, fournitures des joints	
	Lot 2	TF	Soudures et rechargement Protection cathodique, soudures piquage prise de pression, installation pompe sludge, remplacement chemisage passage de coque et travaux de soudure sur le bec d'élinde
		TO 1	Piquage remplacement prise de pression aspiration pompe dragage
TO 2		Tuyères de propulsion Rechargement	
TO 3		Tunnel propulseur d'étrave Rechargement	
TO 4		Rechargement Rechargement au métal à forte résistance à l'abrasion	
TO 5		Porte de fond Vérification arrêtoir tige poussoir	
TO 6		Patin de bec d'élinde Remplacement des patins repère 5 et 6	
TO 7		Tôle de coque sans forme Remplacement	
TO 8		Tôle de coque en forme Remplacement	
TO 9		Contrôles non destructifs Épreuve	
TO 10		Dalotage cheminé Modification, mise en place bac de rétention.	
Lot 3	TF	Visite vannes de coque Visites des vannes de coque, présence inspecteur de la classe	

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
Lot 4	TF	Travaux d'hydraulique Vidange et installation pompe de filtration
	TO 1	Reprise de fuite
	TO 2	Vérin de porte de fond Visite complète
	TO 3	Actuator Damcos Visite complète
Lot 5	TF	Contrôles, mesures et nettoyages
Lot 6	TF	Travaux d'électronique marine Chargeur de batteries radio
Lot 7	TF	Carénage et peinture
	TO 1	Peinture Reprise dans ballast eau douce
	TO 2	Peinture Reprise dans Void space
Lot 8	TF	Évacuation et destruction des huiles
	TO 1	Nettoyage tunnels tribord
	TO 2	Soute DML Vidange, nettoyage, stockage, inertage
Lot 9	TF	Mise à disposition d'une grue Capacité de 2,5 mt à 20 metres
Lot10	TF	Entretien mécanique grue Kobelco
Lot 11	TF	Remplacement flexibles de porte de fond
	TO 1	Flexibles bossoir avant
	TO 2	Flexibles bossoir milieu
	TO 3	Flexibles bossoir bec
	TO 4	Flexibles vannes dragage
	TO 5	Flexibles canon de lavage avant
	TO 6	Flexibles surverses
	TO 7	Flexibles guindeaux

## 2 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

### 3 - Durée et délais d'exécution

#### 3.1 - Durée globale prévisionnelle des prestations

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 40 jours.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 20/07/2020.

La date prévisionnelle d'entrée en cale sèche est le 21/07/2020.

La sortie de cale sèche devra avoir lieu au plus tard le 24/08/2018.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 29/08/2020.

#### 3.2 - Délai d'exécution

L'exécution des prestations débute à compter de la date qui sera notifiée sur la commande des prestations.

#### 3.3 - Délais d'exécution des tranches

Les délais d'exécution des tranches sont détaillés dans l'annexe 1 du présent document. La date de début d'exécution sera stipulée dans la commande pour chaque lot.

En fonction des travaux à réaliser les tranches optionnelles seront affirmées ou pas en respectant les délais indiqués dans le tableau suivant. L'origine du délai est la date de début d'exécution du lot indiquée sur la commande.

Lot(s)	Tranche(s)	Tranche(s) optionnelle(s)	Délai limite de
Lot 1	TO 1	Pompe de dragage	1 mois
	TO 2	Portes de fond 2, 3, 4, 5 et 6	1 mois
	TO 3	Bec d'élinde	1 mois
	TO 4	Confection de modèles	1 mois
	TO 5	Confection de tuyautage	6 mois
	TO 6	Portes de fond	1 mois

Lot(s)	Tranche(s)	Tranche(s) optionnelle(s)	Délai limite de
	TO 7	Démontage et remontage de l'élinde	1 mois
	TO 8	T d'aspiration	1 mois
	TO 9	T refoulement	1 mois
	TO 10	Verin porte de fond	1 mois
	TO 11	Surverse avant	1 mois
	TO 12	Surverse arrière	1 mois
	TO 13	Box cooler	1 mois
Lot 2	TO 1	Piquage	1 mois
	TO 2	Tuyères de propulsion	1 mois
	TO 3	Tunnel propulseur d'étrave	1 mois
	TO 4	Rechargement	1 mois
	TO 5	Porte de fond	1 mois
	TO 6	Patin de bec d'élinde	1 mois
	TO 7	Tôle de coque sans forme	1 mois
	TO 8	Tôle de coque en forme	1 mois
	TO 9	Contrôles non destructif	1 mois
	TO 10	Dalotage cheminé	1 mois
Lot 4	TO 1	Reprise de fuite	5 semaines
	TO 2	Vérin de porte de fond	1 mois
	TO 3	Actuator Damcos	5 semaines
Lot 7	TO 1	Peinture	5 semaines
	TO 2	Peinture	5 semaines
Lot 8	TO 1	Nettoyage tunnels tribord	6 semaines
	TO 2	Soute DML	5 semaines
Lot 11	TO 1	Flexibles bossoir avant	5 semaines
	TO 2	Flexibles bossoir milieu	5 semaines
	TO 3	Flexibles bossoir bec	5 semaines
	TO 4	Flexibles vannes dragage	5 semaines
	TO 5	Flexibles canon de lavage avant	5 semaines
	TO 6	Flexibles surverses	5 semaines
	TO 7	Flexibles guindeaux	5 semaines

## **4 - Prix**

### **4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués**

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

### **4.2 - Modalités de variation des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

### **4.3 - Dispositions spécifiques aux tranches**

Les prix sont établis sans rabais ni indemnité de dédit.

## **5 - Garanties Financières**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

## **6 - Avance**

Aucune avance ne sera versée.

## **7 - Modalités de règlement des comptes**

### **7.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs**

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

### **7.2 - Présentation des demandes de paiement**

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

### **7.3 - Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

#### **7.4 - Paiement des cotraitants**

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

#### **7.5 - Paiement des sous-traitants**

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom de l'entité adjudicatrice, dans les conditions des articles L. 2193-10 à L. 2193-14 et R. 2193-10 à R. 2193-16 du Code de la commande publique. Conformément à la réglementation, sans validation du titulaire sous un délai de 15 jours, la demande de paiement est considérée comme validée.

En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également valider la demande de paiement.

### **8 - Conditions d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat).

Adresse d'exécution :

CCI de Bayonne Pays Basque  
Forme de radoub  
Port de Bayonne  
Zone Portuaire de Blancpignon  
64600 ANGLET

### **9 - Constatation de l'exécution des prestations**

#### **9.1 - Vérifications**

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples seront effectuées au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du CCAG-FCS.

Les vérifications seront effectuées par T de Recy ou son représentant.

#### **9.2 - Décision après vérification**

A l'issue des opérations de vérification, l'entité adjudicatrice prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du CCAG-FCS.

## **10 - Garantie des prestations**

Aucune garantie n'est prévue.

## **11 - Pénalités**

### **11.1 - Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 1,0/1000, conformément aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG-FCS.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

## **12 - Assurances**

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

## **13 - Résiliation du contrat**

### **13.1 - Conditions de résiliation**

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par l'entité adjudicatrice, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

### **13.2 - Redressement ou liquidation judiciaire**

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement à l'entité adjudicatrice par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

L'entité adjudicatrice adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

#### **14 - Règlement des litiges et langues**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Pau est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française, en langue anglaise ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### **15 - Dérogations**

- L'article 11.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.3 du CCAG - Fournitures Courantes et Services

#### **16 – Annexe 1 Planning prévisionnel**

